

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (19 septembre 2023) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mrs BERNARD D – DUTREUIL - COMPAN – CANONNE - PAUMET - TANCHAUD – BERNARD L - Mmes – BERNARD ch - GACHET - GOMBAUD – HERAUD - VIDAL.

EXCUSES : Mme Natacha GAUDIN (procuration Mme GOMBAUD) – Mr DRILLAUD (procuration Mme BERNARD).

Monsieur Jean-Guy PAUMET a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 27 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT SUR LE TERRAIN DES CONSORTS
GUIMBERTEAU VILLAGE DES SUIRES**

En présence de Monsieur Stéphane DEVOUGE Géomètre chargé du projet et Monsieur Matthieu BOYER responsable du service urbanisme de la Communauté de Commune de Saint-Porchaire. Monsieur DEVOUGE présente le projet en expliquant que Monsieur le Maire a fait remonter un problème important d'écoulement des eaux.

Il est demandé à Monsieur DEVOUGE de revoir le projet compte tenu que le lot n°1 est en point bas et demande donc un règlement spécifique d'où l'importance du drainage des eaux avec création d'un avaloir. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé un devis à l'entreprise TP JOLY pour le réseau pluvial concernant l'écoulement de la voirie communale. Les travaux de cet aménagement est chiffré à 14 622.32 € TTC. Il est également signalé que le seul accès de ce lotissement est l'impasse des Suires, il sera donc nécessaire d'aménager et de régler par un sens prioritaire de la sortie du lotissement.

Monsieur le Maire souhaite également qu'il n'y ai pas de rejet dans le forage sur le lot B.

De nouveaux plans seront proposés à l'instruction compte tenu du délai qui est fixé au 3/11/2023.

HORLOGES ECLAIRAGE PUBLIC

Investissement

Dépenses

2131(21)-132 :	Bâtiments publics	- 1 200 €
21538 (21) – 120 :	Autres réseaux	1 200 €

Total dépenses	0.00 €
----------------	--------

ETUDE DEVIS TRAVAUX SUR LE LOGEMENT DU 68 ROUTE DE L'OCEAN

Devis présenté par Monsieur Emmanuel GACHET :

- Modification de la VMC pour 593.64 € TTC.
- Interrupteur pour éclairage extérieure pour 93.36 € TTC.

Devis de peinture présenté par GEFCO :

- Peinture pour la façade de la maison pour 1869.95 €.

Le Conseil Municipal donne un accord sur ces devis.

RESTAURATION REGISTRES ETAT CIVIL

Désireux de préserver l'état des registres anciens, le Conseil Municipal DECIDE la restauration de deux registres d'Etat Civil (décès 1843-1862 et 1863-1880).

Les devis présentés par l'entreprise « l'Atelier QUILLET », conforme au respect des documents anciens s'élèvent à 746.60 € HT et hors frais de port et assurance, suivant l'avis des Archives Départementales. Une subvention de 50 % peut être attribuée par le département au titre de la restauration des documents d'état civil anciens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT les devis de l'Atelier QUILLET.

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention au titre de la restauration de documents d'état civil anciens.

La dépense sera inscrite à la section d'investissement, article 216.11. Le financement sera assuré à l'aide de fonds propres et de la subvention précitée.

TARIF LOCATION SALLE

Monsieur Philippe DUTREUIL n'a pas pris part au vote car il s'agit d'une demande de sa conjointe.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Madame Margareth DUTREUIL, sophrologue, qui demande à utiliser la petite salle pour ses cours de sophrologie le mardi soir de 19h15 à 20h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande et décide de maintenir le montant de la location de la salle à 3.10 € la séance.

Une nouvelle convention sera établie.

REVISION TARIFS LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de locations des salles municipales. Ceux-ci seront applicables au 1^{er} octobre 2023.

Petite Salle

<i>Temps de Location</i>	<i>Tarifs Commune</i>	<i>Tarifs hors Commune</i>
1 soirée ou 1 après-midi	74 €	100 €
1 journée	115 €	163 €
2 jours	160 €	228 €
Association Commune	22 €	100 €

Location armoire à vaisselle : 50 €

Location partielle vaisselle : 20 €

GRANDE SALLE

<i>Temps de Location</i>	<i>Tarifs Commune</i>	<i>Tarifs Hors Commune</i>
Du Samedi matin au Lundi matin	242 €	315 €
Du Vendredi après-midi au Lundi matin	378 €	508 €
Association Commune	37 € (manifestations non payantes) 216 € (manifestations payantes)	
Association Hors Commune	273 €	
Tarif location lave-vaisselle	50 € (commune) 60 € (hors commune) 21 € (association communale)	

DEMANDE DE LOCATION PAR MX CROSS NANCRAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MENETEAU Président de l'association MX Cross de Nancras a déposé une demande de location des salles polyvalentes et des extérieures pour le week-end du 21 au 23 juin 2024 afin d'organiser des concerts extérieurs et un salon du tatouage dans la salle.

Cette manifestation susceptible d'amener de nombreux visiteurs va impliquer de prendre des garanties supplémentaires :

- Etat des lieux précis avec photos.
- Chèque de caution de 3000 €.
- Accord des services de la Préfecture.
- Organisation d'un service de sécurité.

DON FINANCIER POUR LE SEISME AU MAROC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à la solidarité de l'Association des Maires de France concernant le séisme au Maroc. Afin de venir en aide aux populations ayant subi d'importants dégâts matériels, l'AMF s'associe aux opérations de Cités Unies France et la création d'un fonds de solidarité dédié.

L'AMF relaye l'ouverture du FACECO « MAROC », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Le Conseil Municipal décide de verser 150 € à l'Association des Maires de France pour le soutien aux populations Marocaines.

Cette dépense sera prévue au compte 65138.

SUBVENTION AU RESEAU D'AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Françoise GOMIS psychologue scolaire rattaché administrativement au secteur de COZES et Madame Lory HILLAIRET, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique.

Elles interviennent sur les écoles de Meursac, Saint-Romain de Benêt, Saint-Palais sur mer, l'Eguille, Saint Sulpice de Royan, Cozes, Grézac, Corme Ecluse, Balanzac, Sablonceaux et Nancras. C'est un secteur rural de 1266 élèves répartis sur 11 communes.

Au vu de sa mission, le budget annuel de fonctionnement nécessaire est de 1899 €, ce qui représente une subvention de 58 € pour Balanzac.

De plus une subvention exceptionnelle tous les 3 ans est demandée pour l'acquisition et le renouvellement des tests d'évaluation psychologique, ce qui représente 61 € pour Balanzac.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation de 119 € qui sera prévue à l'article 65738.

DEMANDE DE PANNEAU DIRECTIONNEL POUR LES VERGERS DE BIGUENET

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'entreprise Les Vergers de Biguenet qui souhaite poser un panneau directionnel sur un support appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

REMISE EN ETAT DU SITE EOLIEN DES ROUCHES

Dans le cadre du développement du projet éolien, la commune a conclu une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes sur les parcelles dont la commune est propriétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations les parcelles sises à Balanzac, cadastrées ZH28 et ZH29 sont concernées par la mise en place de câbles électriques et de chemins d'accès.

En application de la réglementation en vigueur, la Société d'Energie des Rouches, filiale du groupe WPD prépare un dossier de demande d'autorisation environnementale qui doit être déposée auprès de l'administration dans les prochaines semaines.

Aux termes de l'article D.181-15-2, L, 11 du code de l'environnement « pour les installations à implanter sur un site nouveau » le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, sur l'état dans lequel devrait être remise le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

C'est dans ce cadre que WPD sollicite notre avis sur l'état dans lequel les parcelles susmentionnées devront être mises lors de la cessation d'exploitation du parc éolien.

Cette remise en état sera réalisée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26 août 2011 modifié qui prévoit les conditions très précises pour les opérations de démantèlement des parcs éoliens.

1/ Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

2/ Excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au Préfet démontrant que le bilan environnement du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 mètre dans les autres cas. Les fondations excavées seront remplacées par des terres de caractéristique comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

3/ Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et remplacement par des terres de caractéristique comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si la commune souhaite son maintien en l'état.

Dans le cas du projet éolien des Rouches, les terrains seront remis en état en vue d'un usage agricole.

L'arrêté du 26 août 2011 modifié prévoit en outre que les déchets de démolition et de démantèlement devront être valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les modalités de remises en état telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

REMBOURSEMENT TVA

Investissement

Dépenses

165 (16) :	Dépôt et cautionnement reçus	- 862 €
2132 (21) :	Bâtiments privés	862 €

Total dépenses	0.00
----------------	------

SUBVENTION MFR TRIAC-LAUTRAIT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la MFR de TRIAC LAUTRAIT. Cet établissement propose des formations aux métiers de la production agricole et horticole ainsi que l'aménagement paysager.

Comme chaque année, une subvention est sollicitée auprès des communes d'origine des jeunes qui fréquentent l'établissement. L'aide apportée contribue à améliorer la qualité de l'accueil et la réalisation des projets pédagogiques.

La subvention est demandée pour Mattéo BRIHOUM domicilié à Balanzac.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 40 € pour 2023.

La subvention sera imputée à l'article 6573 du budget de fonctionnement.

DESIGNATION REFERENT LAICITE

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 26 septembre 2023 ayant pour objet la désignation d'un référent laïcité dans la fonction publique.

Dans le cadre de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, le Préfet attire l'attention des élus sur les dispositions de la loi prévoyant la désignation d'un référent laïcité dans l'ensemble des administrations et services publics, l'obligation de formation de l'ensemble des agents publics au principe de laïcité et l'instauration d'une journée de laïcité le 9 décembre de chaque année dans l'ensemble des administrations.

Les élus doivent donc désigner un référent laïcité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie PERISSE, adjoint administratif principal, référent laïcité.

COLIS DE NOËL

Madame Maryse GOMBAUD présente les propositions de colis de Noël pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal retient la proposition n°2 :

- Soit pour une personne seule : 23€67.
- Soit pour un couple : 35€66.

SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE (ménage des salles)

Considérant le souhait de démission de l'adjoint technique pour la mission de ménage dans les salles municipales pour 3/35^{ème}.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG17 en date du 21 septembre 2023.

Le poste d'adjoint technique à 19/35^{ème} est supprimé et remplacé par un poste d'adjoint technique à 16/35^{ème} (cuisinière) et un poste d'adjoint technique à 3/35^{ème} (ménage des salles).

Le Conseil Municipal projette donc de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante au 1^{er} novembre 2023.

Filière Administratif

Adjoint Administratif - 1^{ère} classe catégorie C – 33 heures.

Adjoint Administratif – Contrat Aidé catégorie C – 28 heures.

Filière Technique

Agent de Maîtrise – Catégorie C – 35 heures.

Adjoint Technique – Cantinière catégorie C – 16 heures.

Adjoint Technique – Aide Cantine - Catégorie C – 8.10 heures.

Adjoint Technique – Entretien Voirie – Catégorie C – 20 heures.

Adjoint Technique – Contractuel – Ménage salle et toilettes extérieures) – Catégorie C – 3 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique pour le ménage des salles et toilettes extérieures au 1^{er} novembre 2023 pour 3/35^{ème} et supprimer le poste d'adjoint technique à 19/35^{ème} pour le ramener à 16/35^{ème} (cantinière) au 1^{er} novembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe DUTREUIL demande à ce que la réglementation concernant les bandes enherbées soit diffusées sur le site Internet et sur le prochain bulletin municipal.

Madame Maryse GOMBAUD informe que la balade romane gourmande de Balanzac et Nancras aura lieu le samedi 7 octobre à l'église de Balanzac et que comme chaque année les décorations d'Octobre rose seront installées dès le lundi 2 octobre 2023.

Séance levée à 21h50

Le Maire,

Dominique BERNARD